

PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU

GARONNE AMONT

2024 - 2028

Syndicat Mixte Garonne Amont



LE PROGRAMME D' ACTIONS

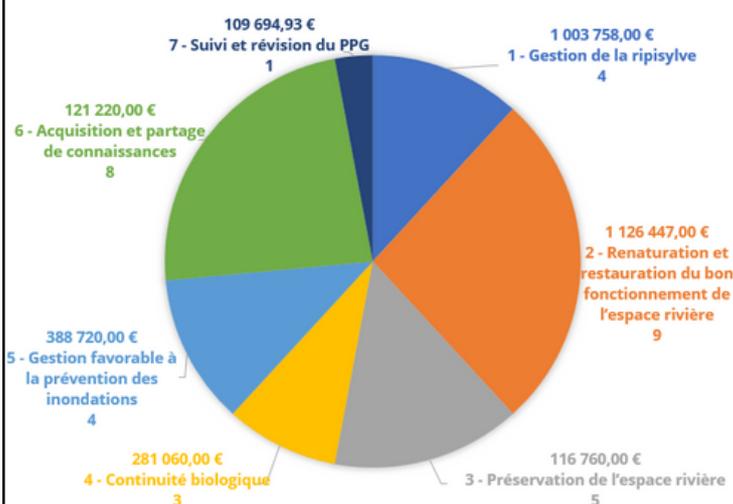
Le PPG Garonne Amont comporte 34 fiches actions réparties en 7 thématiques pour un montant total estimé à 3 147 659,93 euros sur la période 2024 - 2028.

LES OBJECTIFS

- Contribuer au maintien ou à l'atteinte du bon état des masses d'eau concernées.
- Améliorer leur fonctionnement hydromorphologique.
- Préserver les milieux aquatiques.
- Renaturer et restaurer le bon fonctionnement de l'espace rivière.
- Assurer les continuités écologique et sédimentaire.
- Augmenter la résilience des sous bassins versants face aux effets du changement climatique.
- Assurer une gestion favorable à la prévention des inondations.
- Acquérir et partager les connaissances.
- Sensibiliser et communiquer sur les cours d'eau et les zones humides.

LES THEMATIQUES ET LES ACTIONS

Le PPG Garonne Amont est composé de 34 fiches actions réparties en 7 thématiques. Le nombre de fiches actions par thématique ainsi que le coût global de ces dernières sont présentés ci-dessous.



En terme de coût, deux thématiques sont dominantes et représentent 68% du montant total du PPG. Il s'agit de la gestion de la ripisylve ainsi que de la renaturation et de la restauration du bon fonctionnement de l'espace rivière.

En considérant le nombre d'actions, la thématique "Renaturation et restauration" est également prédominante, suivi de l'acquisition et du partage de connaissances.

Les actions visent à améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides.

Un volet est consacré à la gestion de la ripisylve afin de reconstituer une ripisylve dense et équilibrée en vue d'améliorer les habitats, la biodiversité et la continuité de la trame verte. Cette thématique comprend également le traitement des espèces invasives.

Un autre volet est consacré à la continuité biologique et vise essentiellement à sa restauration. Des actions en faveur de la restauration des zones d'expansion de crues seront également menées. Aussi des actions de création d'habitats aquatiques, de traitement de bancs alluviaux, de réouverture de chenaux secondaires, viseront à restaurer le bon fonctionnement de l'espace rivière.

Un autre volet important de ce PPG concerne l'élaboration de deux autres programmes l'un relatif aux zones humides et l'autre à l'hydromorphologie.

ELABORATION DU PPG

Le SMGA a souhaité disposer d'un état des lieux et d'un diagnostic global sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Suite à l'appel d'offre lancé en 2020, le bureau d'études EGIS a été retenu pour la réalisation de cette étude qui a constitué un socle commun d'analyse du territoire, de concertations en vue de la définition d'une stratégie et de la priorisation de deux programmes coordonnés d'actions : le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) et le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI).

La construction du PPG Garonne Amont 2024 - 2028 a fait l'objet de deux phases de concertation avec les élus du territoire. Cela a permis de définir les orientations stratégiques du PPG et d'arbitrer la volumétrie de certaines actions inscrites dans le programme d'actions.

A noter également que l'ensemble des documents produits ont été présentés et validés par le bureau et le comité syndical du SMGA ainsi que par les partenaires techniques et financiers.

Cette démarche est en cohérence avec les démarches structurantes et les divers documents cadres (SDAGE, SAGE, PGRI, Projet de Territoire Garonn'Amont, PEP-PAPI, SCoT, ...).

Ce document a été élaboré à l'échelle d'un bassin hydrogéographique cohérent, en vue de gérer les opérations concourant à la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques et humides. Il permettra de répondre à des problématiques relevant de l'intérêt général.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents produits dans le cadre du PPG Garonne Amont sont disponibles sur le site internet.

FINANCEMENTS

Le PPG Garonne Amont sera subventionné à 52% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 16% par la Région Occitanie, ainsi que 7% et 0,21% par les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Pour rappel, le montant total du PPG a été estimé à 3 147 659,93 € dont 2 335 220,39 € éligibles aux aides.

Le reste à charge du SMGA s'élève à 812 439,54 € soit 26% du montant total du programme.

ANIMATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont est la structure pilote de toute la démarche de l'élaboration du PPG du bassin versant de la Garonne Amont. Il assurera la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réunira de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation et le suivi de la mise en œuvre de ce programme reposera sur 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein) pendant 5 ans et 1 ETP supplémentaire pendant 3 ans dédié à la fiche action sur le programme de gestion hydromorphologique.

Concernant les travaux, une partie sera réalisée par la Brigade verte en régie du SMGA, pour un total de 695 jours de chantier sur 5 ans.

REGLEMENTATION

Une demande de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration (ou Autorisation) au titre de la loi sur l'eau sera réalisée dans le courant du mois de Février 2023 auprès des services de l'Etat. L'objectif est de débiter ce PPG dès Janvier 2024.

NOUS CONTACTER



Syndicat Mixte
Garonne Amont
EMAPI

HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY

31210 MONTREJEAU

Tél : 05 62 00 79 38

Mail : contact@sm-garonne-amont.fr

Site internet : <https://sm-garonne-amont.fr/>